

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

N° ordre : 23-116

N° ordre dans la séance :

DE-14112023-09

Date de la convocation :
07/11/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Marie-Françoise SONZOGNI, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Thierry DRAPIER (procuration à Dominique GERRA), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Sylvianne GUILLERMET, Dominique SCALMANA, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE.

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

OBJET : MODERNISATION D'UN POINT LUMINEUX IMPASSE BELLEVUE : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU SIEA

Monsieur Claude FELCI, Adjoint aux travaux informe le conseil municipal sur le fait que le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain a procédé à l'étude détaillée du projet pour la modernisation du point lumineux n°94 situé impasse Bellevue (Béon).

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	1 600,00 €
Soit montant HT	1 333,33 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du Syndicat	610,00 €

Soit :

Participation du SIEA	247.67 €
FCTVA	262.46 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	1 089.87 €
Total	1 600.00 €

Un Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense sera versé dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise soit un montant de 926,39 € au compte de dépense 6554 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de de modernisation d'un point lumineux impasse Bellevue,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet et notamment les avenants,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

